



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE L'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC
TENUE EN LIGNE LE JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021**

SONT PRÉSENTS :

Jean-Pierre Artigau, term. a, trad. a.	Anne-Marie De Vos, trad. a.	Judy Murphy, trad. a.
Donald Barabé, trad. a., administrateur, président	Arrey Divine, trad. a.	Aura Navarro, trad. a.
Liza Beaulieu, trad. a.	Maria Duarte, trad. a., administratrice	Maria Angélica Noël, trad. a.
Sabine Biasi, trad. a.	Jeanne Duhaime, trad. a.	Myriam Ouellette, term. a.
Dominique Bohbot, trad. a.	Dany Gagnon, trad. a.	Réal Paquette, trad. a.
Marie-Pierre Bonin, trad. a.	Yvan Gélinas, trad. a.	Esther Paul, trad. a.
Sarah Bouffard, trad. a.	Grant Hamilton, trad. a.	Yavor Petkov, trad. a.
Ann Marie Boulanger, trad. a., administratrice	Diana Ho, trad. a.	Marie Poitras, administratrice nommée
Claude Brodeur, term. a.	Jelena Holland, int. a.	Pauline Prince, term. a.
Ghyslaine Brosseau, t. s. administratrice nommée	Si Khaled Khaldoun, trad. a.	Andrée Proulx, trad. a.
Josée Champagne, trad. a.	Isabelle Lafrenière, trad. a.	Stéphanie Robitaille, trad. a.
Francine Chartier, trad. a.	Stéphanie Lamontagne, trad. a., administratrice	Marylie Roger, trad. a.
Betty Cohen, trad. a.	Jenny Larouche, trad. a.	Steven Sachs, trad. a.
Dominique Côté, trad. a.	François Lauzon, trad. a.	Alexandra Scott, trad. a.
Denis Couillard, trad. a.	Ann-Marie Lemieux, trad. a.	Sébastien St-François, trad. a.
Diane Cousineau, trad. a., MBA et directrice générale	Emmy Masse, trad. a.	Elena Striganova, trad. a.
	Édith-Émilie Mercier, trad. a.	Denyse Tremblay, trad. a.
	Anne-Marie Mesa, trad. a.	Joshua Bennett Wallace, trad. a.
	Hélène Michon, term. a.	Christine York, trad. a.
	Peggy Morin, trad. a.	

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M^{me} Guylaine Dionne, CPA, CA, auditrice, Raymond Chabot Grant Thornton
M. Mathieu Bédard, agence Camden

Personnel

Hélène Gauthier, directrice – Affaires professionnelles et secrétaire de l'Ordre
Ann-Christel Délices, adjointe aux affaires professionnelles et aux communications
Joanne Trudel, adjointe administrative et procès-verbaliste

AGA 2020/2021-1 Ouverture de la séance

Dany Gagnon souhaite la bienvenue à tous. Il agira en tant que modérateur tout au long de l'assemblée, qui se tient en ligne. Il explique le déroulement de la soirée. Il cède ensuite la parole au président de l'Ordre, Donald Barabé, traducteur agréé, qui souhaite la bienvenue aux membres et déclare la séance ouverte à 18 h 33.



AGA 2020/2021-2 Nomination d'un secrétaire d'assemblée

Sur une proposition de Dominique Bohbot, appuyée par Jeanne Duhaime, il est résolu de nommer Hélène Gauthier secrétaire d'assemblée.

Adoptée à l'unanimité.

AGA 2020/2021-3 Lecture de la convocation et de l'ordre du jour

Le président présente l'ordre du jour.

AGA 2020/2021-4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 septembre 2020

Sur une proposition de Anne-Marie De Vos, appuyée par Maria Duarte, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

AGA 2020/2021-5 Rapport du président de l'Ordre

Le président présente son rapport. Il élabore de façon détaillée les quatre grandes priorités qui sont la relève et le recrutement, la modernisation des champs d'exercice des trois professions et la réserve d'actes, la visibilité ainsi que la traduction automatique, le tout intégré dans une présentation visuelle en partage d'écran, incluant des données démographiques, des statistiques, les décisions prises par le CA, les actions entreprises en vue de la réalisation de ces priorités et l'atteinte des objectifs. Le président tient à remercier Hélène Gauthier et Betty Cohen pour tout le travail fait en formation. Le président informe l'assemblée que l'OTTIAQ comparaitra le 29 septembre prochain devant la commission parlementaire pour être entendu dans le cadre du projet de loi 96. Les renseignements sur la diffusion de cette comparution seront transmis aux membres qui voudront la voir.

Pour le volet de la traduction automatique :

Q. : (Maria Angélica Noël) Est-ce que tous les membres ont accès au sceau physique ou électronique? Je suis nouvellement agréée et je n'ai pas connaissance dudit sceau.

R. : Oui, vous avez accès. La secrétaire vous fera parvenir un lien vers le site de l'Ordre.

AGA 2020/2021-6 Présentation des résultats financiers au 31 mars 2021

Le président souligne les faits saillants des états financiers 2020-2021, dont l'augmentation des produits de près de 200 000 \$ par rapport à l'année dernière, due principalement à l'augmentation du nombre de membres, à l'augmentation du nombre de formations données et à l'augmentation des demandes d'ajout de combinaisons de langues. Il y a également une augmentation des charges de près de 100 000 \$, due principalement à l'augmentation de la rémunération des mentors et à la hausse des frais liés au syndicat. Plus de plaintes sont faites à l'endroit des membres de l'Ordre, ce qui



montre que l'Ordre a plus de notoriété. L'augmentation des charges est également due au développement d'une plateforme de gestion interne et à l'automatisation des modules d'admission et d'inspection, ainsi qu'à l'augmentation des honoraires de communications pour la tenue virtuelle du congrès.

M^{me} Guylaine Dionne, CPA, CA, de Raymond Chabot Grant Thornton, auditeur des comptes de l'Ordre, se joint à l'assemblée pour présenter les états financiers au 31 mars 2021, qui sont consignés dans le *Rapport annuel 2020-2021* de l'Ordre et visibles par tous en partage d'écran.

Les produits de l'exercice se sont élevés à 1 514 824 \$ et les charges à 1 623 532 \$. Il y a donc une insuffisance des produits par rapport aux charges de 108 708 \$ qui est principalement attribuable aux raisons émises précédemment par le président. L'avoir des membres passe donc de 755 245 \$ à 646 537 \$.

Le président remercie M^{me} Dionne qui remercie également l'OTTIAQ pour sa collaboration et quitte l'assemblée.

AGA 2020/2021-7 Nomination des auditeurs pour l'exercice 2021-2022

RÉS. AGA 2019/2020-7 Sur recommandation du conseil d'administration, proposée par Réal Paquette, appuyée par Anne-Marie Mesa, et selon l'article 104 du *Code des professions*, il est résolu que l'assemblée générale désigne Raymond Chabot Grant Thornton comme auditeur pour l'exercice 2021-2022.

Adoptée à l'unanimité.

AGA 2020/2021-8 Rapport de la présidente du Programme d'aide aux langagiers (PAL)

Judy Murphy, présidente du conseil d'administration du PAL, présente le rapport pour l'année 2019-2020 visible par tous par partage d'écran.

Elle rappelle que le PAL a été mis en place en 2008 afin d'offrir une forme d'assurance maladie aux membres de l'Ordre, dont beaucoup sont des travailleurs autonomes. Pour une cotisation spéciale annuelle qui était de 15 \$ jusqu'en 2014 et qui a été majorée à 20 \$ en 2015, les membres ont droit à six heures de consultation psychologique ou d'orientation professionnelle par année, assurées par Morneau Shepell depuis 2008.

À la fin de l'exercice, soit au 30 novembre 2020, le taux d'utilisation du PAL était de 4,28 %, tout comme en 2018-2019. Le taux des dernières années s'est maintenu juste au-dessus du seuil des 4 % qui est la moyenne d'autres régimes comparables.

Depuis la création du PAL, 467 personnes différentes ont eu recours au programme. Le taux de satisfaction des utilisateurs demeure au-dessus de 90 % année après année. Les membres bénéficient d'une forme d'assurance maladie qui revient à 3,30 \$ par heure de séance.



Compte tenu de l'ensemble de la situation, le conseil du PAL a résolu, à l'unanimité, lors de sa réunion du 22 janvier 2021, de recommander au conseil d'administration de l'Ordre le maintien à 20 \$ de la cotisation spéciale du PAL pour l'exercice 2022-2023.

Le PAL a son propre conseil d'administration, lequel est indépendant de l'Ordre. Il est composé des six personnes suivantes : Judy Murphy, présidente, Valérie Palacio-Quintin, vice-présidente, Garrett Montgomery, secrétaire-trésorier, Nathalie Cartier, Noëlle Guilloton et Steve Sachs.

En raison d'insatisfactions dans le système de gestion et dans les services rendus par Morneau Shepell au cours des deux dernières années, le conseil du PAL a décidé de changer de fournisseur. Depuis le 1^{er} décembre 2020, le PAL est administré par Workplace Options (WPO). Depuis le changement de fournisseur, certains membres ont exprimé de l'insatisfaction à l'égard du nouveau fournisseur. Les commentaires sont pris au sérieux et le conseil du PAL pourrait même considérer changer à nouveau de fournisseur s'il ne trouve pas de solutions satisfaisantes aux problèmes rapportés.

Workplace Options offre une plus grande gamme de services pour le même prix. Les membres, ainsi que les personnes à charge, auront droit à six séances, par cas, par personne, par an. Le membre est pris en charge et guidé dès le premier contact par un professionnel, un clinicien certifié, pour du soutien émotionnel (évaluation clinique, assistance sociopsychologique, soutien de crise, etc.), autant que pour du soutien pratique (consultation et accompagnement personnalisé en équilibre travail-vie personnelle, assistance juridique, conseils financiers, coach de vie, retour au travail après congé parental, etc.).

Les services sont accessibles 24 heures par jour, sept jours par semaine, par téléphone, par messagerie instantanée, par courriel, par SMS et autres. Diverses ressources sont également accessibles sur le site Web du nouveau fournisseur Workplace Options.

Elle rappelle qu'il n'est pas nécessaire de se trouver en situation de crise ou de détresse pour faire appel aux professionnels du programme. Elle remercie tous les membres du conseil du PAL pour leur contribution et leur temps et remercie les membres de leur attention.

Le modérateur fait part de commentaires positifs à la suite de la présentation.

Q. : (Réal Paquette) De quel ordre sont les plaintes des membres contre WPO?

R. : Dans presque tous les cas, il s'agit de membres qui aimeraient ajouter leurs professionnels à la liste des professionnels qui travaillent avec WPO. Le changement a créé quelques bouleversements pour des membres qui avaient déjà leur psychologue qu'ils voyaient avec Morneau Shepell et qu'ils veulent voir transférés à WPO. Le problème est également de nature linguistique, puisque l'administration de WPO ne se situe pas au Québec pour ce genre de demande, ce que le PAL trouve inacceptable pour les membres de l'OTTIAQ. La présidente du PAL termine en invitant les membres à lui communiquer des expériences positives qu'ils auraient eu avec le nouveau fournisseur et elle précise qu'on peut la joindre par courriel au besoin.



Q. : (Maria Angelica Noël) Les services de soutien psychocoaching sont-ils exclusifs à des cas ayant eu lieu dans le cadre des fonctions des membres?

R. : Non, c'est vraiment pour vous, pour votre vie personnelle. Tous les types de problèmes sont admissibles. Il y a aussi la possibilité d'obtenir de l'aide pour les autres membres de la famille.

AGA 2020/2021-9 Cotisation spéciale pour le PAL pour l'exercice 2022-2023

RÉS. AGA 2020/2021-9 Sur recommandation du conseil d'administration, proposée par Esther Paul, appuyée par Andrée Proulx, et selon l'article 85.1 du *Code des professions*, il est résolu d'approuver la résolution du conseil d'administration de l'Ordre du 26 mai 2021 fixant la cotisation spéciale pour tous les membres devant être versée au Programme d'aide aux langagiers à 20 \$ pour l'exercice 2022-2023.

Adoptée à l'unanimité.

AGA 2020/2021-10 Cotisations pour l'exercice 2022-2023

AGA 2020/2021-10.1 Commentaires reçus sur les cotisations ordinaires pour l'exercice 2022-2023

Aucun commentaire n'a été reçu sur les cotisations.

AGA 2020/2021-10.2 Présentation des cotisations ordinaires pour l'exercice 2022-2023

Pour les besoins du procès-verbal, le contenu du document transmis avec le rapport annuel sur les cotisations ordinaires se résume ainsi :

Le conseil d'administration a décidé d'accepter les recommandations de la directrice générale pour 2022-2023, et ce, pour chaque catégorie de cotisation, soit :

- de porter à 484 \$ la cotisation annuelle des membres ordinaires;
- de porter à 197 \$ la cotisation annuelle des membres âgés de 65 ans et plus;
- de porter à 242 \$, soit un maintien de 50 % de la cotisation ordinaire, la cotisation des membres ATIO/STIBC;
- de maintenir à 25 %, 50 % et 75 % de la cotisation ordinaire la cotisation pour les membres nouveaux diplômés pour les trois premières années de cotisation;
- de maintenir à 25 % de la cotisation ordinaire la cotisation annuelle des membres n'exerçant plus.

Le président précise qu'en vertu des changements apportés au Code des professions, les membres des ordres n'ont pas à se prononcer sur ce point, ils ne peuvent que commenter.

Q. : (Betty Cohen) En rapport au déficit, sommes-nous sûrs que ce soit suffisant?



R. : Nous croyons que oui et nous suivons la situation financière de très près. S'il y a des mesures à prendre par rapport aux produits ou aux charges, la permanence les prendra et ce sera suivi de près par le CA.

AGA 2020/2021-11 Campagne publicitaire

AGA 2020/2021-11.1 Campagne publicitaire 2022-2023

Monsieur Mathieu Bédard, de l'agence Camden, se joint à la réunion et fait un retour sur le mandat de la campagne de notoriété numérique de 2020-2021. Il présente les tenants et aboutissants de la campagne, dont la présentation des capsules publicitaires qui ont été produites à moindre coût et ont amené une bonne croissance d'achalandage sur le site. Il présente ensuite les orientations de la campagne 2021-2022, qui consiste à développer davantage une stratégie destinée aux médias sociaux, en poursuivant sur la lancée des capsules vidéo, pour maximiser leur impact et alimenter davantage les contenus sur les réseaux sociaux, cibler et interpeller de nouvelles audiences et valoriser les membres.

Q. : Comment se compare l'efficacité de notre campagne par rapport à l'efficacité d'autres campagnes pour d'autres clients ou produits?

R. : Elle se compare avantageusement bien, de l'ordre de 5 à 10 % supérieur à ce qu'on peut voir dans d'autres campagnes similaires. Pour Camden, c'est mission accomplie.

Q. : (Liza Beaulieu) Est-ce qu'il existe des versions anglaises de ces publicités?

R. : Non. Les publicités ont été créées en français, pour le marché francophone, selon le mandat.

Q. : (Christine York) N'y a-t-il pas assez de place pour mettre le nom de l'Ordre au complet plutôt que "traducteurs agréés du Québec" qu'on n'utilise jamais d'ailleurs?

R. : Le président répond que le nom et le logo de l'Ordre seront mis dans la bande noire au bas des capsules, mais les mots "traducteurs agréés du Québec" resteront pour attirer l'attention.

Q. : (Marie-Carole Daigle) Ce serait bien de nous permettre de partager cette publicité sur nos propres réseaux sociaux.

R. : Monsieur Bédard répond que dans la prochaine année, les publicités seront largement diffusées sur les réseaux sociaux de l'Ordre, elles pourront donc être facilement partagées.

Q. : (Anne-Marie Mesa) Est-ce Camden qui s'occupe de refaire le site?

R. : Le président répond que non, ce n'est pas la même firme qui s'occupe du site Web.

Réal Paquette tient à souligner qu'en ce qui concerne la mention « Traducteurs agréés du Québec » dans les publicités, il s'agit d'une décision qui a été prise dès le début de la



première campagne publicitaire en 2016, parce que le nom complet de l'Ordre était trop long publicitairement parlant, le but étant d'avoir quelque chose de court et d'accrocheur et d'amener le public, sur le site Web, où tout se trouve en long et en large.

Il poursuit en soulignant, qu'à titre de secrétaire général de la Fédération Internationale des Traducteurs, il a des antennes un peu partout sur la planète et peut dire que presque toutes les associations sont jalouses de nos campagnes publicitaires, qu'ils nous envient et nous trouvent chanceux d'avoir les moyens, à peu de frais par membre, d'avoir des campagnes de cette envergure. Il termine en remerciant Camden.

Monsieur Bédard le remercie pour la précision relative au nom et souligne que Camden a endossé cette décision prise antérieurement et que c'est un honneur pour Camden de travailler pour l'Ordre.

Le président remercie monsieur Bédard et son équipe d'avoir réalisé un rêve de voir se concrétiser dans une publicité un exemple longtemps utilisé et remercie également le comité de la campagne publicitaire.

Le président fait un retour sur le point concernant le PAL et tient à remercier publiquement Judy Murphy et le conseil du PAL pour le merveilleux travail effectué.

RÉS. AGA 2020/2021-11.2 Cotisation spéciale pour la campagne publicitaire

Le président explique les répercussions et souligne l'importance de ce que permet de faire la cotisation spéciale qui fait l'objet de la présente recommandation.

Sur recommandation du conseil d'administration, proposée par Betty Cohen, appuyée par Stephanie Lamontagne, et selon l'article 85.1 du *Code des professions*, il est résolu d'approuver la résolution du conseil d'administration de l'Ordre du 17 juin 2021 proposant une cotisation à 50 \$, par exercice et par membre, pour trois exercices, à partir de 2022-2023, afin de diversifier la campagne publicitaire de façon à permettre également la sensibilisation du public et des instances gouvernementales.

Adoptée à l'unanimité.

AGA 2020/2021-12 Rémunération du président et des administrateurs élus

RÉS. AGA 2020/2021-12 Le président rappelle qu'en vertu des modifications apportées au *Code des professions*, l'assemblée ne peut se prononcer que sur la rémunération du président et des administrateurs élus. Dans le cas présent, il s'agit d'un maintien de la rémunération du président et des administrateurs élus.

Sur recommandation du conseil d'administration, proposée par Jeanne Duhaime, appuyée par Anne-Marie Messa, et selon l'article 104 du *Code des professions*, il est résolu d'approuver la résolution du conseil d'administration de l'Ordre du 26 mai 2021 maintenant la rémunération annuelle attribuée au président du conseil d'administration à 24 000 \$ et maintenant la rémunération des administrateurs élus à 100 \$ pour une



réunion de 3 h 30 et moins et à 200 \$ pour une réunion de plus de 3 h 30, tel que proposé dans la *Politique sur la rémunération du président et des administrateurs élus*.

Adoptée à l'unanimité.

AGA 2020/2021-13 Commentaires et questions de l'assemblée

Commentaire : Anne-Marie Mesa remercie les membres du CA et du CA du PAL ainsi que la permanence, pour leur travail et leur professionnalisme. Pour ce qui est du site Web, elle indique qu'il est difficile de s'y retrouver, qu'il y a un manque d'organisation du site et que tout bouge tout le temps, ce qui n'est pas pratique et ne favorise pas l'accessibilité pour les malvoyants. Elle demande d'en tenir compte dans la refonte du site. Elle trouve dommage qu'un ordre professionnel ne se soucie pas de l'accessibilité de ses communications à tous les membres de la société.

R. : La directrice générale lui répond que l'Ordre a retenu les services d'une spécialiste qui a étudié le site de l'Ordre en détail et qu'à la suite de ses recommandations, un plan de restructuration a été mis en place avec le concepteur du site, dont une première phase au printemps 2021 a été consacrée au règlement des bogues. La deuxième phase, qui se déroulera de la mi-octobre à la fin novembre, sera consacrée au contenu à revoir et la troisième phase sera consacrée à l'animation, aux polices de caractère, au visuel. Elle souligne que tous les commentaires reçus ont été pris en compte, autant les négatifs que les positifs, dans cette restructuration.

Commentaire : Anne-Marie Mesa espère qu'il sera possible d'avoir accès aux archives, parce qu'avec le site actuel, de nombreuses choses ont disparu qui ne se retrouvent plus en effectuant une recherche. Elle trouve cela dommage puisqu'il s'agit de l'histoire de l'Ordre.

R. : Pour cet aspect, la directrice générale n'a pas de réponse, mais elle en prend bonne note et s'assurera qu'il en soit tenu compte dans l'étude en cours.

Commentaire : Anne-Marie Mesa rappelle l'existence du Forum qui, depuis qu'il a migré de Yahoo à la nouvelle plateforme, n'est vraiment pas convivial. C'est un formidable outil d'entraide et un outil qui permet de renforcer le sentiment d'appartenance, mais qui est en train de mourir. Elle demande s'il est prévu de le relancer et qu'on pourrait en faire la publicité dans L'antenne express, par exemple, par un bandeau qui indiquerait "n'oubliez pas l'existence du forum", pour qu'un nombre important de membres le connaisse et le fréquente, surtout une fois qu'on aura changé de plateforme, parce qu'actuellement ce n'est pas concluant. Elle demande s'il y a quelque chose de prévu.

R. : Le président répond que les membres seront sondés sur le forum, sur le fond et la forme. Dany Gagnon répond que le forum, dans son état actuel, est en dormance et la raison viendra peut-être par le sondage aux membres. Il croit que la pratique des membres a évolué pour en arriver à un point où ils n'ont plus vraiment besoin de ce genre d'outil, peu importe la plateforme. Si les gens ont toujours un intérêt pour le forum et que la plateforme actuelle les limite, une autre plateforme pourra bien sûr être étudiée. La plateforme actuelle fonctionne très bien selon lui. La décision avait été prise de s'écarter



du modèle par courriel pour des raisons de confidentialité et pour ne pas être tributaire d'un fournisseur Web. La nouvelle plateforme permet également de faire des choses différentes. Il se dit aussi préoccupé par l'état de dormance du forum.

Commentaire : Anne-Marie Mesa constate beaucoup d'échanges sur Facebook, dans d'autres groupes de traducteurs où la confidentialité n'est pas du tout assurée, mais le besoin d'échanger et d'obtenir des réponses aux questions et la volonté des gens de répondre à leurs collègues est présente. Elle précise que le besoin est là et qu'il faut juste trouver le bon moyen.

Commentaire : Réal Paquette ajoute que cette plateforme est un échec total. Le forum n'est pas en dormance, il est moribond, essentiellement à cause de la plateforme, où le forum est passé de 400 personnes à deux ou trois. Il indique que lui-même n'intervient plus alors qu'il y était longtemps très actif, parce qu'il ne sait pas quand des messages sont mis en ligne. En plus, les rappels ne fonctionnent pas. Il croit qu'il est inutile de gaspiller ses énergies actuellement pour faire de la publicité pour le forum parce la plateforme ne fonctionne pas et il pense qu'il est inutile de faire un sondage, parce que les gens ne connaissent pas le forum et que, si on les amène vers cette plateforme, ils vont la détester. Il est désolé d'être aussi négatif, mais il s'agit du fond de sa pensée. La plateforme ne donne pas envie d'y être, elle n'est absolument pas conviviale.

Q. : Dany Gagnon demande à Réal Paquette de leur suggérer peut-être une autre plateforme ou une autre façon de faire. Qu'est-ce qu'il croit qui fonctionnerait mieux?

R. : Réal Paquette répond qu'il faut avoir une formule qui est presque instantanée, comme le courriel, mais sans nécessairement revenir aux courriels, mais plutôt revenir à l'instantanéité, à l'interaction in vivo, parce que la plateforme actuelle est complètement artificielle. Quand on y va, on y trouve de vieux messages obsolètes auxquels il est inutile de répondre parce qu'ils sont trop vieux.

Commentaire : Betty Cohen tient à rappeler qu'il faut penser aussi qu'on est en train d'augmenter le nombre de membres, qu'on est en train d'admettre de plus en plus de jeunes et qu'il faudra en tenir compte dans le choix de la plateforme. Ces jeunes voudront obtenir des réponses, communiquer et échanger avec des traducteurs plus expérimentés. Réal Paquette est d'accord que c'est exactement à ça que doit servir le forum. Madame Cohen est d'accord à ce qu'on sonde l'intérêt, sans diriger vers la plateforme actuelle.

Réal Paquette ajoute que le forum créait un esprit de corps, ce qu'on n'a pas avec le nouveau forum. La preuve, on réservait une table au congrès pour les gens actifs dans le forum, on allait souper ensemble, etc., ce qui n'arrive plus avec la nouvelle plateforme et que ce n'est pas à cause de la Covid.

Dany Gagnon ajoute qu'au contraire la Covid aurait dû amplifier l'utilisation du forum, ce qui n'a pas été le cas. Il y a toujours une centaine de personnes dans le forum, mais les gens ne l'utilisent pas, ce qui est préoccupant. La seule autre plateforme à laquelle il pense, c'est par courriel. Selon lui, il est préférable de sonder les membres.



Anne-Marie Mesa propose que le comité de la relève soit associé à la réflexion. Stephanie Lamontagne, responsable du comité, est d'accord et transmettra la proposition au comité.

Tous sont d'accord qu'il y a moyen d'améliorer les choses. Le sondage apportera un bon éclairage sur la question.

Le président fait mention des balados qui ont été produits par le comité de la relève et il en profite pour féliciter ce dernier.

Commentaire : La directrice générale précise qu'il est possible de se rendre sur Spotify ou Apple Podcast pour les épisodes 1 et 2 de Translatté. Ils peuvent également être entendus sur le lien Web de Spotify, sans avoir l'application. L'épisode 3 qui sera diffusé en octobre.

Q. : Considérant le non-renouvellement du régime d'assurance collective, y a-t-il des discussions pour en avoir un autre ou est-ce une situation définitive?

R. : La directrice générale répond que le régime d'assurance collective a été mis de côté de façon définitive en ce qui concerne l'assurance-médicaments, parce que d'année en année, il était de plus en plus déficitaire et aucun assureur ne veut essayer un déficit, car ce n'est pas viable. La décision a donc été prise de renoncer à l'assurance-médicaments. D'autres produits intéressants sont cependant offerts aux membres, des soins de santé, par exemple. Mais il n'est pas question de revenir à l'assurance-médicaments, puisqu'aucun assureur ne peut arriver aux mêmes montants que ceux de la RAMQ.

Le président précise que l'OTTIAQ n'est pas le seul ordre à s'être vu obligé de retirer ce type de service, puisque tous les assureurs sont dans la même situation. La RAMQ est subventionnée alors que le privé ne l'est pas.

Commentaire : (Sébastien St-François) L'assurance-médicaments n'était pas viable.

Commentaire : J'ai fait partie de l'association québécoise pour la douance et nous avons des membres qui sont des internautes chevronnés qui pourraient nous prêter main-forte pour trouver une plateforme intéressante pour le forum.

Commentaire : Réal Paquette souligne qu'en cliquant sur les trois petits points, à droite au bas de l'écran, vous pouvez enregistrer le chat sur votre ordinateur. Vous aurez donc toute l'information, les hyperliens, etc.

Q. : (Anne-Marie Mesa) Le congrès 2022, en personne?

R. : Le président répond que oui, en personne. La directrice générale répond qu'on a déjà réservé le Palais des congrès pour le 14 octobre 2022. Pourquoi le 14 octobre? Le président répond que le gouvernement fédéral a décidé d'accorder un congé à ses fonctionnaires le jour de la Saint-Jérôme, le 30 septembre, qui est aussi la date de la réconciliation avec les autochtones.



Q. : (Maria Angélica Noël) L'accès sera-t-il réservé aux personnes vaccinées uniquement?

R. : Le président répond qu'il est trop tôt pour le savoir, le congrès se tenant dans 13 mois. Le Palais des congrès est tenu d'appliquer toutes les consignes sanitaires en vigueur. L'OTTIAQ sera donc tenu aussi d'appliquer ces consignes.

AGA 2020/2021-14 Remerciements aux membres du conseil d'administration de l'exercice 2020-2021

Le président remercie tous les membres du conseil d'administration de l'exercice 2020-2021 :

Maria Duarte, traductrice agréée
Catherine Zekri, traductrice agréée
Meaghan Girard, traductrice agréée et administratrice sortante
Grant Hamilton, traducteur agréé et administrateur sortant
Stephanie Lamontagne, traductrice agréée
Olivier Lepage, interprète agréé, qui a dû démissionner
Hélène Michon, terminologue agréée et administratrice sortante
Ghyslaine Brosseau, travailleuse sociale et administratrice nommée
Pierre Emond, administrateur nommé
Marie Poitras, administratrice nommée

Le président les remercie infiniment pour tout le travail qu'ils ont fait durant leur mandat et tout l'appui qu'ils lui ont apporté. Il souligne que ce fut un plaisir de travailler avec des personnes extraordinairement dévouées et engagées, qui prennent un grand plaisir à faire ce qu'elles font. Il les remercie en son nom et au nom de tous les membres.

Il tient aussi à remercier tous les bénévoles de l'Ordre pour leur dévouement et leur engagement extrêmement précieux. Il indique que l'Ordre ne pourrait fonctionner sans eux.

AGA 2020/2021-15 Présentation du conseil d'administration pour l'exercice 2021-2022

Le président présente les nouveaux membres du conseil d'administration partiel pour 2021-2022 et ceux dont le mandat se poursuit :

Donald Barabé, traducteur agréé – président du conseil d'administration
Ann Marie Boulanger, traductrice agréée
Ghyslaine Brosseau, administratrice nommée
Maria Duarte, traductrice agréée – première vice-présidente
Pierre Emond, administrateur nommé
Stephanie Lamontagne, traductrice agréée
Marie Poitras, administratrice nommée
Catherine Zekri, traductrice agréée – deuxième vice-présidente

Le conseil d'administration étant actuellement partiel, le président précise qu'il faut de nouveaux administrateurs élus pour la région de la Capitale-Nationale (traduction), et la région Territoire du Québec (terminologie et interprétation).



Il souhaite la bienvenue à Ann Marie Boulanger au sein du conseil d'administration.

Avant la levée de la séance, le président remercie infiniment les membres de la permanence pour le travail formidable, effectué avec une cohésion incroyable en temps de pandémie, en télétravail. Il remercie également les 111 participants d'avoir assisté à l'AGA.

Le président invite les participants à s'inscrire au congrès qui se tiendra virtuellement les 30 septembre et 1^{er} octobre prochains, le lendemain de la comparution devant la commission parlementaire.

Réal Paquette tient à remercier le président pour tout le travail qu'il fait et pour son efficacité hors pair. Il indique qu'il est extrêmement agréable de travailler avec lui. Betty Cohen et Jeanne Duhaime se joignent à Réal Paquette pour le remercier également.

Le président rappelle qu'après la comparution, le mémoire sera envoyé à tous avec le lien de l'enregistrement pour y avoir accès. Il termine en remerciant Dany Gagnon pour la modération de la séance.

AGA 2020/2021-16 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur une proposition de Jeanne Duhaime, appuyée par Anne-Marie Mesa, il est résolu de clore la séance à 20 h 31.

Le président,

La secrétaire de l'Ordre,

Donald Barabé, traducteur agréé

Hélène Gauthier, secrétaire de l'Ordre